



illustration non contractuelle

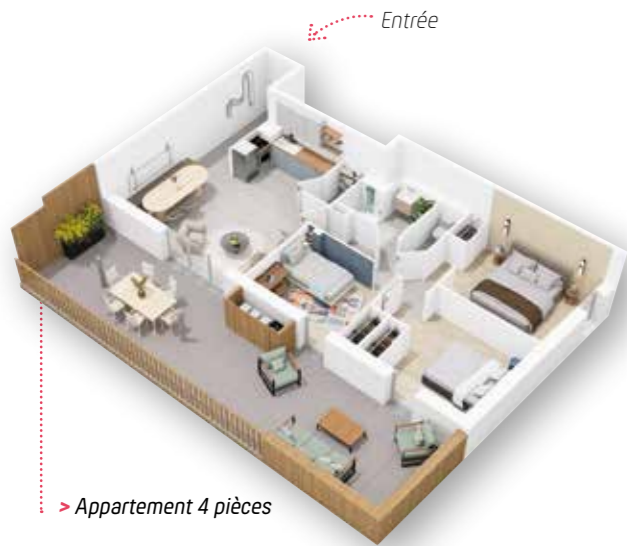
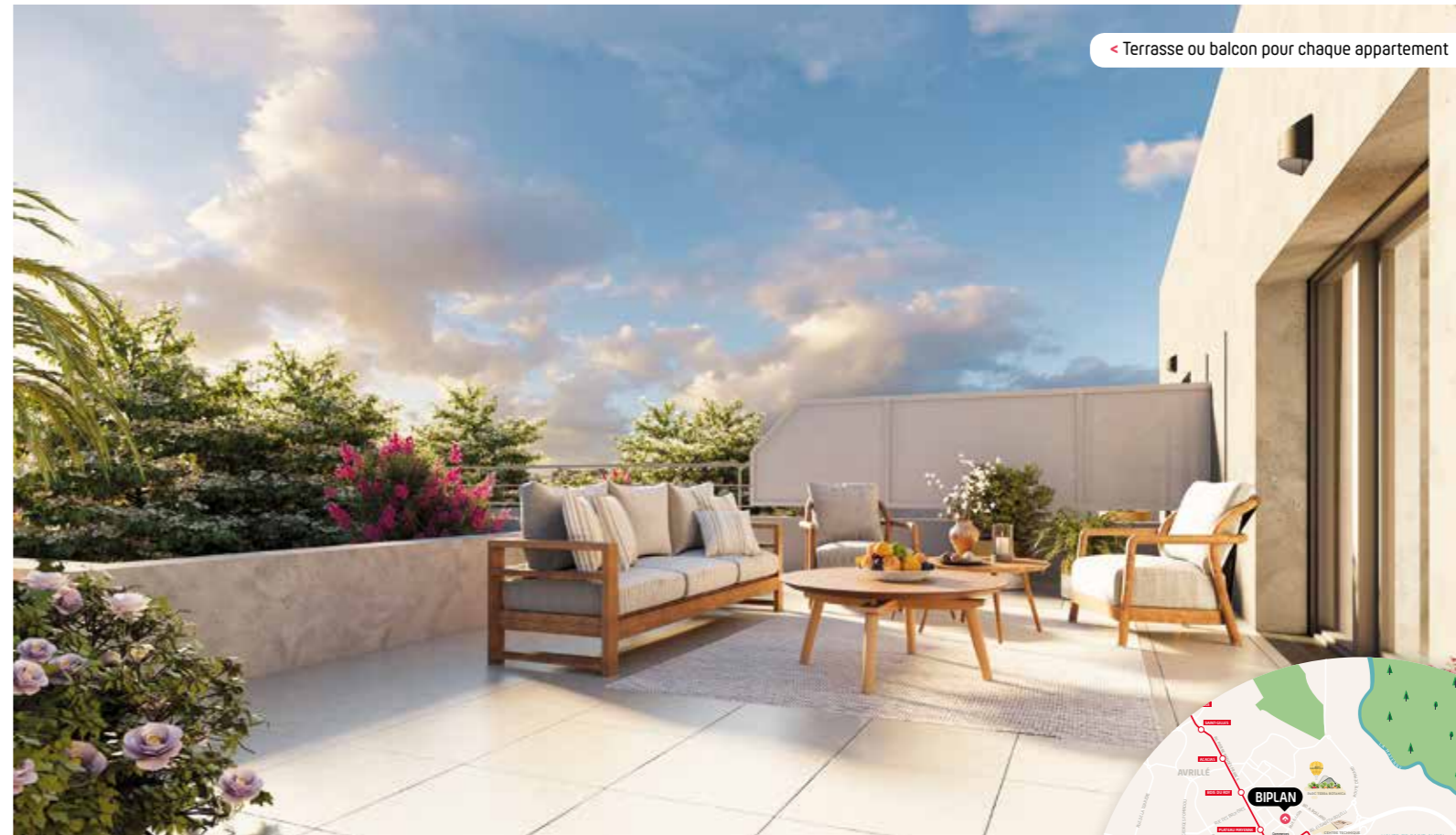
Devenez propriétaire

 **Biplan**

Angers

• LOCATION •
**TVA
RÉDUITE⁽¹⁾**
• ACCESSION •

➤ Votre appartement à Angers



LES PRESTATIONS

- Des terrasses et balcons pour chaque appartement
- Un parking privatif
- Un cœur d'îlot paysagé

VOUS POURREZ CHOISIR⁽²⁾...

- Le carrelage dans toutes les pièces de vie et les pièces d'eau
- Le sol dans toutes les chambres
- La faïence dans les salles d'eau

LES ACCÈS

- Lignes de tramway A (Terra Botanica)
- À 5 stations de tramway du CHU et à 15 min de la Place du Ralliement



RETROUVEZ CE PROGRAMME SUR

www.angers-loire-habitat.fr

UN EMPLACEMENT EXCEPTIONNEL

Biplan est une Résidence de 37 appartements, de 2 à 4 pièces. Tous les logements ont une place de parking et un espace extérieur. Certains ont une grande terrasse végétalisée en attique.

Le cœur d'îlot paysager inspire calme et sérénité et offre une grande place à la biodiversité. Nichoirs, arbres et bosquets, arbres fruitiers et plantes aromatiques, tout est pensé pour créer un espace de nature en ville et des îlots de fraîcheur, propices à la détente.

Vous aurez aussi accès à toutes les facilités : commerces, services, équipements scolaires et sportifs, crèches.

Grâce au tramway au pied de la Résidence, le CHU est à quelques arrêts, la place du Ralliement à 15 min.

Choisir un appartement de la Résidence Biplan, c'est profiter de la proximité du centre-ville d'Angers, tout en bénéficiant d'un cadre de vie préservé.



> Devenir propriétaire avec :



- **Des prix très accessibles**
Des maisons et des appartements bien situés
- **Des constructions de qualité**
Economies d'énergies et respect de l'environnement
- **Des financements adaptés**
Grâce à nos partenaires
- **Des conseils personnalisés**
Pour un achat sécurisé

> Découvrez aussi :



Perspectives non contactuelles à caractère d'ambiance,
libre interprétation de l'artiste.

LA LOCATION-ACCESSION, COMMENT ÇA MARCHE ?



*Avec la location-accession,
je deviens propriétaire en douceur !*

1^{re} PHASE

Pendant la phase locative, vous versez une redevance qui se compose :

- D'une indemnité locative
- D'un complément constituant votre apport personnel

2^{ème} PHASE

Après quelques mois, Angers Loire habitat vous offre la possibilité de devenir propriétaire de votre logement pour le même montant mensuel que la première année en levant l'option.

LES AVANTAGES

- La TVA de votre logement est réduite
- Le prix au mètre carré est plafonné
- Vous êtes exonéré de la taxe foncière durant les 15 années qui suivent la réception de votre logement
- En cas d'accident de la vie, Angers Loire habitat vous garantit le rachat de votre logement et vous propose des solutions de relogement.⁽³⁾

RENSEIGNEMENTS & VENTE

Angers Loire habitat – 4 rue de la Rame à Angers

02 41 23 57 94

devenir.propretaire@angers-loire-habitat.fr

Suivez notre actualité sur

@ALH_49

angers-loire-habitat.fr

Avec le soutien de



Mentions légales

(1) TVA et réglementation en vigueur au moment de la signature des contrats, sous conditions d'éligibilité et sous réserve de l'agrément par l'Etat en Prêt Social Location-Accession.

(2) Vous pourrez choisir dans la gamme proposée par l'architecte et en fonction du stade d'avancement des travaux.

(3) Voir conditions à la boutique.

Architecte : Crespy & Aumont